

REVUE *Camerounaise* de l'ARBITRAGE

Trimestrielle destinée aux juristes et au monde des affaires

SOMMAIRE

I - DOCTRINE

Pages

1) Arbitrage et Professions Libérales: Exemple de l'arbitrage organisé par le Conseil de l'ordre des Experts Comptables de Paris: Ile de France.

Par Hery RANJEVA

3

2) Missions, Réalisations et Perspectives d'avenir de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

Par Jacques M'BOSSO

8

II - JURISPRUDENCE

1) Sentence Arbitrale CACI/02 ARB/99
Affaire EPOUXDELPECH c/SOTACI

13

2) ABIDJAN, 27.04.01, n° 456 : SOTACI c/DELPECH GERARD et
DELPECH JOËLLE

Recours en annulation contre la sentence CACI/02 ARB/99 - Jurisdiction compétente pour connaître du recours - Tribunal de Première Instance - non - Cour d'Appel - oui - Article 25 de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage

18

3) TPI Yaoundé, Civ, n° 437 du 7 mai 2001 : Compagnie Camerounaise d'Assurances et de Réassurances (CCAR) c/Association «AMICALE du 18» - recours en annulation d'une sentence - incompétence du Tribunal pour en connaître.

Note de Gaston KENFACK DOUAJNI

21

III - INFORMATIONS

Séminaires et Conférences

1) Activités de la Chambre de Commerce Internationale (CCI)

24/25

2) Centre d'Arbitrage et de Médiation de l'OMPI

26

3) Congrès pour commémorer le 75^{ème} anniversaire d'UNIDROIT

27

IV - DOCUMENTS

Règlement d'Arbitrage du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France

30